

# Calendrier fiscal

Novembre  
2020



2

## Entreprises dont l'exercice est clos le 31 juillet 2020

Date limite de souscription de :

- la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ;
- la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ;
- la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).

## TVA - Personnes bénéficiant du régime dérogatoire

Date limite de renonciation à l'option pour le paiement de la TVA sur les acquisitions intracommunautaires pour les personnes bénéficiant du régime dérogatoire et désirant abandonner cette option à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (à l'expiration de la période d'option en cours). La dénonciation de l'option doit être réalisée par écrit auprès de leur service des impôts des entreprises.

## TVA - Agriculteurs redevables de la TVA sur option

(Modalités de renonciation) Les agriculteurs redevables de la TVA sur option et qui entendent y renoncer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (à l'expiration de la période d'option en cours) doivent formuler auprès de leur service des impôts des entreprises leur renonciation deux mois avant l'expiration de la période d'option.

## TVA - Franchise de base

Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).



5

## Prélèvement à la source - DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN d'octobre 2020 et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).

## Agriculteurs soumis au régime simplifié agricole et déposant une CA12A annuelle

Date limite de dépôt du bulletin d'échéance n° 3525 bis relatif au deuxième trimestre 2020.



6

## CFE et/ou IFER (solde) : mise en ligne des avis d'impôt

À partir de cette date et avant l'échéance de paiement, les avis d'impôt dématérialisés sont consultables dans l'espace professionnel sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)



10

## Prélèvement à la source - PASRAU

Date limite pour la télédéclaration PASRAU (revenus de remplacement) d'octobre 2020 et le télépaiement (paiement mensuel).



16

## CFE et/ou IFER (solde) : mise en ligne des avis d'impôts

Mise en ligne des avis de CFE dans l'espace professionnel sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). pour les entreprises ayant opté pour le prélèvement mensuel.

## Entreprises soumises à la TVA

Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en octobre 2020.

## Sociétés soumises à l'IS

Date limite de télépaiement à votre service des impôts des entreprises du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 %, à l'aide du relevé de solde n° 2572 si votre exercice est clos le 31 juillet 2020.

## Prélèvement et retenues à la source sur les RCM

Date limite de :

- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois d'octobre 2020 (déclaration n° 2753) ;
- dépôt de la déclaration relative au mois d'octobre 2020 concernant les prélèvements et retenues à la source sur les revenus de capitaux mobiliers (déclaration n° 2777).

## Prélèvement à la source - DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN d'octobre 2020 (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).

## Taxes sur les conventions d'assurances

Dépôt de la déclaration n° 2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois d'octobre 2020. Les montants dus supérieurs à 1 500 € doivent être payés par virement direct à la Banque de France.

## Taxes sur les salaires

Date limite de télépaiement de la taxe concernant les salaires payés en octobre (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.

## Entreprises soumises à la TVA

Date limite de dépôt de la DEB (déclaration d'échange de biens) pour les opérations intracommunautaires réalisées en octobre 2020.



## Entreprises dont l'exercice est clos le 31 août 2020

Date limite de souscription de :

- la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ;
- la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ;
- la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).

## CFE et/ou IFER (solde) : mise en ligne des avis d'impôt

Jusqu'à cette date, il est possible d'acquitter le solde de CFE et/ou d'IFER en optant pour le prélèvement à l'échéance. L'adhésion peut être effectuée sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), ou en téléphonant au 0 806 000 225 (du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, service gratuit + coût de l'appel) ou auprès du centre des finances publiques.